

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 14 JUIN 2023**

Séance n°5 du 14 juin 2023

Délibération n°DEL2023061406

Objet : demande de subvention les
florales d'automne.

40 délégués

Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 25

Nombre d'excusés : 11 dont 6
pouvoirs

Nombre d'absents : 1

Le 14 juin 2023 à 18h30, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 6 juin 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. SEGUINAR Clauddy.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : Mme BAUDRILLART Agnès – M. DANÈDE Laurent (pouvoirs de M. RAINETEAU Jean et de M. ZULIAN Jean-Louis) – Mme FOURÉ Brigitte (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) - M. GUYON Jean-Guy - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MANDIN Frédérique – Mme ROCHE Nadine – M. VIDAL Laurent.

Étaient excusés : M. BEAU Jacques – M. COMBAUD Renaud (pouvoir à Mme FOURÉ Brigitte) - M. CROIZARD Christian – M. DE LUSTRAC Jean-Marc – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie – Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie - M. RAINETEAU Jean (pouvoir à M. DANÈDE Laurent) - Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

Était absente : Mme BERNARD Marie-Dominique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – Mme BASTIER Nina (pouvoir de M. JOBIT Jean-François) - M. BASTIER Thierry (pouvoir de M. FORT Jean-Paul) – Mme BELGHALI Lucile - M. BŒUF Pascal – M. COLIN Bernard - M. DUPUIS José - M. GEOFFROY Fabrice – Mme GUFFROY Sylvie - Mme GUILLONNEAU Séverine - M. MATHIEU Xavier – Mme MOREAU Carole (pouvoir de M. THOMAS Jean-Claude) - M. POUX Pierre - Mme ROLLIN Lydie - M. SEGUINAR Clauddy - M. THOMAS Hubert – M. PARNEIX Jean-Claude.

Étaient excusés : M. FORT Jean-Paul (pouvoir à M. BASTIER Thierry) - M. JOBIT Jean-François (pouvoir à Mme BASTIER Nina) - M. THOMAS Jean-Claude (pouvoir à Mme MOREAU Carole).

DEMANDE DE SUBVENTION LES FLORALES D'AUTOMNE

Le président informe le comité syndical que l'organisation des « Florales d'Automne » est lancée. La manifestation serait à nouveau gratuite pour les visiteurs avec un tarif d'emplacement qui resterait le même qu'en 2022 pour les exposants souhaitant participer.

Il propose au comité syndical de bien vouloir se prononcer sur l'organisation et la reconduction de cette manifestation et aussi de solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires.

– Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, les élus du comité syndical par 31 VOIX POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION ;

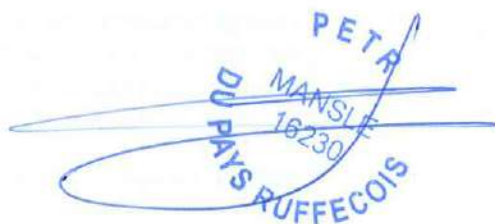
AR Prefecture

016-200050094-20230614-DEL2023061406-DE
Reçu le 20/06/2023

- **VALIDE** la reconduction de la manifestation « Florales d'automne » ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès du département de la Charente, des communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente et aux autres partenaires éventuels ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette manifestation.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification